



Prix Jérôme Lejeune

« Jeunes Chercheurs »

Règlement

Prix Jérôme Lejeune – Conseil Scientifique
Fondation Jérôme Lejeune
37 rue des Volontaires
F-75015 Paris

Article 1

Ce Prix a pour objet d'encourager deux jeunes chercheurs travaillant dans le domaine suivant : **recherche à orientation thérapeutique sur la déficience intellectuelle d'origine génétique apparue dans la petite enfance.**

Article 2

Les chercheurs désirant déposer leur candidature à ce Prix devront avoir commencé leur deuxième année de travail de thèse ou avoir soutenu leur thèse avec succès depuis moins d'un an **au sein d'une structure universitaire en France.**

Article 3

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la Fondation Jérôme Lejeune. Les dossiers dûment complétés doivent parvenir au Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune pour le **12/04/2017** au plus tard via l'adresse e-mail suivante : conseilscientifique@fondationlejeune.org

Article 4

Le Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune examinera les candidatures et délibérera en mai 2017.

Article 5

Le montant de chaque Prix sera de 10.000 euros.

Article 6

Le Prix Jérôme Lejeune sera officiellement décerné **au cours de l'année 2017** (éventuellement dès le mois de juin ; la date restant à préciser). La présence du chercheur à cette cérémonie de remise des prix est indispensable sous peine d'annulation du prix.

Article 7

Les chercheurs lauréats du Prix Jérôme Lejeune devront remettre un compte-rendu d'activité à la Fondation Jérôme Lejeune environ un an après réception du Prix. Ils devront également remercier la Fondation Jérôme Lejeune dans leur thèse, si elle n'a pas encore été soutenue, et dans chaque publication effectuée à partir de ce travail. Ils transmettront un exemplaire de leur thèse et des publications à la Fondation Jérôme Lejeune en version électronique.

Article 8

Parmi les travaux présentés, au moins un des Prix sera obligatoirement décerné à l'auteur d'un travail portant sur la Trisomie 21. Ces travaux devront respecter le label éthique de la recherche de la Fondation Jérôme Lejeune : <https://www.fondationlejeune.org/wp-content/uploads/2017/02/CharteEthique-PrixJL-JC-2017.pdf>

Article 9

Le seul fait de déposer sa candidature implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 10

Au cas où le Jury estime qu'aucun travail ne présente de valeur suffisante, le Prix ne sera pas attribué.

Contact :

Conseil Scientifique
+ 33 (0)1 5658 5638
conseilscientifique@fondationlejeune.org
www.fondationlejeune.org